

Nombre de membres :		L'an deux mille vingt-deux, Le mercredi 28 septembre 2022 à 14 H 00, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes- Alpes s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président, salle Serre-Ponçon au SDIS à GAP.
- en exercice	5	
-		
- présents	3	
- pour	3	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD
Monsieur Christian HUBAUD

Etait excusée :

Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Daniel GALLAND



OBJET : Autorisation au Président ou à son délégué à signer l'avenant n° 1 relatif au marché d'assurances pour les besoins du SDIS 05 :
Lot 6 – Risques Statutaires agents affiliés CNRACL

Exposé des motifs

Le Président rappelle la délibération n° BUR/2017/7-1 du 3/12/2018 concernant la signature du marché d'assurances pour les besoins du SDIS05.

Les lots suivants ont été notifiés :

- Lot n°1 : "Dommages aux biens immobiliers et mobiliers", à la société ADH DESCHAMPS D'HAUSSY ET CIE - Compagnie GENERALI IARD.
- Lot n°2 : "Tous risques matériels", à la société ADH DESCHAMPS D'HAUSSY ET CIE - Compagnie HELTEVIA CIE SUISSE D'ASSURANCES.
- Lot n°3 : "Responsabilité civile et risques annexes", à la société ZABR ASSURANCES – Compagnie MMA I.A.R.D.
- Lot n°4 : "Flotte véhicules et risques annexes", à la société LUDOVIC MARTIN EIRL - Compagnie GAN ASSURANCES.
- Lot n°5 : "Protection sociale S.P.V.", à la société SOFAXIS – Compagnie CNP ASSURANCES.
- Lot n°6 : "Risques statutaires agents affiliés CNRACL", à la société SARL CABINET FRAND ET ASSOCIES – Compagnie MONCEAU GENERALE ASSURANCES.

- Lot n°7 : "Protection juridique", à la société ASSURANCES PILLIOT – Compagnie MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA (MALJ).

- Lot n°9 : "Cyber-risques", à la société 2ABR ASSURANCES – Compagnie MMA I.A.R.D.

Ces marchés ont débuté le 01/01/2019 et se termineront le 31/12/2023.

A la suite de l'évolution des textes législatifs, le capital de la garantie Décès est désormais versé dans les conditions temporaires définies par le décret n° 2021-176 du 17 février 2021. Cette garantie Décès est reconduite et pérennisée par le décret n°2021-1860 du 27 décembre 2021.

Cette modification entraîne l'ajustement du taux de cotisation de la garantie Décès applicable à la masse salariale de l'ensemble du personnel CNRACL, telle que définie au Cahier des Clauses Particulières.

Le marché est d'une durée de 5 ans. Les trois premières années étant écoulées, la majoration ne s'applique que sur les deux dernières années, soit une augmentation de 2,44 %.

L'avenant ne bouleverse pas l'économie du marché.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'exposé des motifs ci-dessus ;

Considérant la nécessité de prendre en compte l'augmentation tarifaire de la Compagnie MONCEAU GENERALE ASSURANCES ;

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident la passation de l'avenant n°1, pour le marché d'assurances pour les besoins du SDIS 05 ;
Lot 6 - Risques Statutaires agents affiliés CNRACL ;
- autorisent le Président ou son délégué à signer l'avenant n°1;
- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera rapportée devant le prochain Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Marcel CANNAT

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **3 OCT. 2022**

et de la publication-notification
le :

3 OCT. 2022

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU